

**PROLOGATION D'ARRETE : voirie/circulation**

**Réglementation temporaire de circulation pour cause d'événement circonstanciel**

Le Maire de la commune de PLOUNEOUR-MENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de la SAS LAGADEC Yvon du 16 octobre 2024 ; puis sa demande de prolongation du 20 novembre 2024 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure utile en vue d'assurer la sécurité de passage sur les voies publiques ;

Considérant que dans le cadre de travaux d'extension du réseau d'eau potable à effectuer pour le compte d'An Dour – Morlaix Communauté – à Quilliou Dour et Kermaze à compter du 23 novembre jusqu'au 13 décembre 2024, nécessitent certaines restrictions de circulation ;

**arrête**

**Art. 1<sup>er</sup> :**

**Du samedi 23 novembre au vendredi 13 décembre 2024 :**

- La circulation des véhicules sera alternée entre les villages de Quilliou Dour et Kermaze, Voie Communale n° 4 (voie du bourg vers Keradalan) ;
- La circulation des véhicules sera interdite sur les voies communales desservant les villages de Quilliou Dour (VC n° 25, de l'intersection avec la VC n° 4 au n° 294) et Kermaze – sauf riverains, service de réputation et véhicules de secours ;
- La vitesse sera limitée à 50 km/h ;
- Le stationnement sera interdit au droit du chantier ;

**Art. 2 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par la SAS LAGADEC Yvon, conformément à la législation en vigueur. Les utilisateurs devront se conformer à la signalisation en place ; les droits d'accès aux propriétés riveraines seront préservés en fonction de l'avancement du chantier ;

**Art. 3 :**

Le Maire, le Secrétaire général, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Pleyber-Christ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- Entreprise SAS LAGADEC Yvon – route de Morlaix – PLEYBER-CHRIST,
- Gendarmeries de PLEYBER-CHRIST et LANDIVISIAU,
- Service collecte des déchets, Morlaix Communauté,
- Mairie de PLOUNEOUR-MENEZ.

Le Maire,  
Sébastien MARIE



